

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préparation mentale • Accompagnements, programmes de groupe, événements et formations en ligne

WISDOM WAY • nom commercial READY TO ROCK • dernière mise à jour le 6 octobre 2026

Merci de votre confiance. Ces conditions générales de vente (les « CGV ») expliquent comment se déroulent les services de préparation mentale proposés sous la marque READY TO ROCK et ce à quoi chacun s'engage. Elles font partie du contrat : prenez le temps de les lire avant de commander.

LE VENDEUR

WISDOM WAY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 95 195 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 989 543 939, dont le siège social est situé 12 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon, numéro de TVA intracommunautaire FR82 989 543 939, exerçant sous le nom commercial READY TO ROCK et représentée par son président, Nathan Delacoste (la « Société »).

Service client : par e-mail à support@readytorock.fr, par téléphone au numéro indiqué dans le récapitulatif de Commande et dans l'e-mail de confirmation, par courrier à WISDOM WAY, 12 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon.

ARTICLE 1 • DÉFINITIONS

Les mots commençant par une majuscule ont le sens suivant :

- « **Accompagnement** » : prestation de préparation mentale individuelle vendue sous forme de forfait, comprenant un nombre déterminé de Séances à réaliser sur une période donnée, telle que décrite dans l'Offre.
- « **Abonnement** » : formule mensuelle sans engagement de durée, donnant droit chaque mois calendaire au nombre de Séances fixé dans l'Offre.
- « **Bénéficiaire** » : le sportif ou la sportive qui suit l'Accompagnement ou l'Abonnement, ou qui utilise l'Espace en ligne. Ce peut être le Client lui-même ou une autre personne, notamment un enfant mineur dont le Client est le représentant légal.
- « **Client** » : la personne qui commande un Service et s'engage à en payer le prix, qu'elle agisse en tant que consommateur ou en tant que professionnel (club, association, entreprise).
- « **Commande** » : la souscription d'un Service, sur le Site ou au moyen d'un lien de paiement transmis par la Société, notamment à l'issue d'un rendez-vous avec elle.
- « **Espace en ligne** » : tout espace de formation en ligne ou contenu numérique de la Société (formation en ligne, vidéos, audios, livres numériques, fiches, exercices), accessible avec des Identifiants ou téléchargeable, vendu seul ou inclus dans un autre Service.
- « **Événement** » : prestation qui se tient à une date ou sur une période fixée dans l'Offre, en présentiel ou en visioconférence : journée, stage, camp, séminaire, conférence.
- « **Identifiants** » : l'adresse e-mail et le mot de passe qui donnent accès à l'Espace en ligne.
- « **Intervenant** » : le préparateur mental ou l'intervenant qui réalise les Séances ou anime les Événements pour le compte de la Société, qu'il soit salarié de la Société ou professionnel indépendant auquel elle confie cette mission.
- « **Offre** » : la description d'un Service présentée au Client avant la Commande (contenu, nombre et durée des Séances, période, format, prix, modalités de paiement), sur le Site, sur la page de paiement ou dans la proposition adressée par la Société.

- « **Programme de groupe** » : prestation collective de préparation mentale (atelier, workshop, masterclass, cycle de Séances collectives), en visioconférence ou en présentiel, telle que décrite dans l'Offre.
- « **Séance** » : un rendez-vous de préparation mentale animé par un Intervenant, individuel (Accompagnement, Abonnement) ou collectif (Programme de groupe), en visioconférence ou en présentiel, d'une durée indiquée dans l'Offre.
- « **Services** » : l'Accompagnement, l'Abonnement, les Programmes de groupe, les Événements, l'Espace en ligne et tout autre service de préparation mentale proposé par la Société, vendus séparément ou ensemble.
- « **Site** » : les sites readytorock.fr et formations.readytorock.fr, ainsi que toute page de vente ou tout lien de paiement utilisé par la Société pour présenter et vendre ses Services.

ARTICLE 2 • CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

2.1. Objet. Les CGV s'appliquent à toute Commande de Services passée auprès de la Société, quel que soit le canal utilisé. Les conditions particulières figurant dans l'Offre priment sur les CGV pour ce qu'elles prévoient.

2.2. Plusieurs sociétés sur un même site. Le Site présente les activités de plusieurs structures qui exercent sous la marque READY TO ROCK, chacune avec ses propres conditions de vente : c'est le cas notamment de la société READY TO ROCK FORMATIONS pour les formations, les séminaires et les événements Business Infini, et de Nathan Delacoste, entrepreneur individuel, pour les séances qu'il réalise lui-même, les interventions auprès d'associations et les conférences. Les présentes CGV ne s'appliquent qu'aux Services vendus par WISDOM WAY. Le vendeur est identifié sur l'Offre, sur la page de paiement, dans l'e-mail de confirmation et sur la facture.

2.3. Exclusions. Les CGV ne s'appliquent pas aux prestations que la Société réalise pour des entreprises (conseil, création de sites internet, communication) : celles-ci relèvent de leurs propres conditions générales de vente ou d'un contrat spécifique.

2.4. Acceptation. Avant la Commande, le Client prend connaissance des CGV et les accepte, en cochant la case prévue à cet effet ou en donnant son accord exprès pendant le rendez-vous de vente (article 8.2). Il reçoit ensuite les CGV sur un support durable avec la confirmation de sa Commande. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la Commande.

2.5. Capacité. Le Client déclare être majeur et capable de contracter. Lorsque le Bénéficiaire est mineur, la Commande est passée par son représentant légal, dans les conditions de l'article 6.

2.6. Nouveaux Services. Les CGV s'appliquent aussi aux Services que la Société proposera à l'avenir. Les caractéristiques et les règles particulières de chacun (contenu, format, durée, dates, prix) figurent dans son Offre. À défaut de précision dans l'Offre, un Service composé de Séances individuelles suit les règles de l'Accompagnement, un Service composé de Séances collectives celles du Programme de groupe, un Service à date fixe celles de l'Événement, et un contenu numérique celles de l'Espace en ligne.

ARTICLE 3 • NATURE DES SERVICES

3.1. La préparation mentale. Les Services visent à aider le Bénéficiaire à faire face à des enjeux importants, à se libérer de croyances limitantes, à développer un état d'esprit de croissance et à renforcer ses compétences mentales au service de sa pratique sportive : concentration, confiance, gestion des émotions et du stress, motivation, préparation des compétitions, traversée d'une blessure ou d'une période difficile.

3.2. Ce qu'elle ne remplace pas. Les Services ne sont ni un acte médical ou paramédical, ni une psychothérapie. L'Intervenant n'établit aucun diagnostic et ne prescrit aucun traitement. Les Services ne remplacent pas un suivi médical ou psychologique. Si l'Intervenant constate des signes qui relèvent d'un professionnel de santé, il en fait part au Bénéficiaire (et, s'il est mineur, à son représentant légal), l'invite à consulter et peut suspendre les Séances jusqu'à ce qu'un professionnel de santé confirme qu'elles peuvent reprendre. Cette suspension prolonge d'autant la période de l'Accompagnement.

3.3. Une obligation de moyens. La Société met en œuvre les moyens nécessaires à un Accompagnement de qualité : un Intervenant formé à la préparation mentale, des outils adaptés au Bénéficiaire et, lorsque l'Offre le

prévoit, un suivi entre les Séances. Les progrès dépendent aussi de l'engagement personnel du Bénéficiaire. La Société ne garantit aucun résultat sportif, aucune sélection, aucun classement ni aucune performance. Les témoignages et exemples présentés sur le Site illustrent des parcours individuels et ne constituent pas une promesse de résultat.

3.4. L'Accompagnement. L'Offre précise le nombre de Séances, leur durée, leur format (visioconférence ou présentiel), la période sur laquelle elles sont prévues et, le cas échéant, les outils fournis entre les Séances (exercices, tests, bilans, comptes rendus écrits, accès à l'Espace en ligne). Les frais de déplacement de l'Intervenant, notamment sur une compétition, ne sont pas compris dans le prix, sauf mention contraire de l'Offre.

3.5. L'Abonnement. L'Abonnement donne droit, chaque mois calendaire, au nombre de Séances fixé dans l'Offre. Il est sans engagement de durée, dans les conditions de l'article 12.

3.6. Les Programmes de groupe. L'Offre précise le thème, le nombre, la durée et les dates des Séances collectives, leur format et, le cas échéant, le nombre maximal de participants. Les Séances collectives ont lieu aux dates fixées par la Société : une Séance manquée par le Bénéficiaire n'est ni reportée ni remboursée. Lorsque l'Offre prévoit l'enregistrement d'une Séance collective, les participants en sont informés au début de la Séance et peuvent couper leur caméra et leur micro ; par exception à l'article 17.3, cet enregistrement n'est mis à disposition que des participants du Programme.

3.7. Les Événements. L'Offre précise la date, le lieu ou le lien de connexion, le programme et ce que comprend le prix ; les frais de transport, de repas et d'hébergement restent à la charge du Client, sauf mention contraire de l'Offre. Le Client qui ne se présente pas, ou qui arrive en retard, ne peut prétendre à aucun remboursement. La Société peut adapter le programme ou remplacer un Intervenant sans changer la nature de l'Événement. Elle peut annuler ou reporter un Événement qui n'atteint pas le nombre minimal de participants indiqué dans l'Offre, en prévenant le Client au plus tard sept (7) jours avant, ou que l'Intervenant ne peut pas assurer (maladie, accident) : elle propose alors une nouvelle date, et le Client qui la refuse est remboursé intégralement.

3.8. L'Espace en ligne. L'accès à l'Espace en ligne est ouvert pour la durée indiquée dans l'Offre ou, à défaut, pour douze (12) mois, dans les conditions de l'article 7.

3.9. Premier échange. Avant toute Commande, un premier échange gratuit et sans engagement (appel ou visioconférence) permet de présenter les Services, de comprendre la situation du Bénéficiaire et de vérifier que l'Offre proposée lui correspond. Toute personne qui réserve un créneau s'engage à l'honorer ou à prévenir de son absence.

3.10. Langue. Les Services sont fournis en français.

ARTICLE 4 · L'INTERVENANT ET LA SOUS-TRAITANCE

4.1. Qui réalise les Séances. Les Séances et les Événements ne sont pas toujours réalisés par Nathan Delacoste : ils peuvent l'être par un autre préparateur mental ou intervenant de l'équipe READY TO ROCK, choisi par la Société pour ses compétences. Cet Intervenant peut être un salarié de la Société ou un professionnel indépendant qui agit comme son sous-traitant. Son nom est communiqué au Client avant la Commande.

4.2. La Société reste responsable. Conformément à l'article L. 221-15 du code de la consommation, la Société est responsable de plein droit envers le Client de la bonne exécution des Services, qu'ils soient exécutés par elle-même ou par un sous-traitant. Le Client ne paie que la Société : l'Intervenant ne peut percevoir aucune somme directement auprès de lui au titre des Services.

4.3. Continuité. Si l'Intervenant n'est plus en mesure d'assurer les Séances (maladie, congé, fin de collaboration), la Société le remplace par un autre Intervenant qualifié et en informe le Client. L'Accompagnement se poursuit aux mêmes conditions. Si la Société ne peut proposer aucun remplaçant dans un délai d'un (1) mois, le Client peut obtenir le remboursement des Séances non réalisées.

4.4. Supervision. Pour garantir la qualité des Services, le travail de l'Intervenant peut être supervisé par le responsable pédagogique désigné par la Société, tenu à la même confidentialité que l'Intervenant.

ARTICLE 5 • DÉROULEMENT DES SÉANCES

5.1. Planification. Les Séances sont fixées d'un commun accord entre l'Intervenant et le Bénéficiaire (ou son représentant légal), par e-mail, par messagerie ou au moyen d'un outil de réservation.

5.2. Séances en visioconférence. Elles se tiennent sur l'outil de visioconférence indiqué par la Société. Le Bénéficiaire se connecte depuis un lieu calme, avec une connexion internet et une caméra en état de marche. Une Séance interrompue par un problème technique imputable à la Société est prolongée ou reprogrammée.

5.3. Report et annulation. Le Bénéficiaire peut reporter une Séance individuelle sans frais en prévenant l'Intervenant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une Séance annulée moins de vingt-quatre heures à l'avance, ou à laquelle le Bénéficiaire ne se présente pas, est considérée comme réalisée, sauf événement imprévisible et grave survenu le jour même (urgence médicale, accident, décès d'un proche) dont le Client justifie. En cas de retard du Bénéficiaire, la Séance se termine à l'heure prévue. Une Séance annulée ou écourtée du fait de l'Intervenant est reprogrammée sans frais.

5.4. Période de l'Accompagnement et étalement. Les Séances sont prévues sur la période indiquée dans l'Offre ou, à défaut, sur douze (12) mois à compter de la première Séance. À la simple demande du Client, les Séances restantes sont étalées au-delà de cette période, dans la limite de douze (12) mois supplémentaires. Pendant la période initiale comme pendant l'étalement, l'Accompagnement peut être mis en pause (blessure, examens, intersaison, voyage). L'étalement ne modifie ni le prix ni l'échéancier de paiement. Les Séances qui n'ont pas été réalisées au terme de l'étalement, du fait du Client ou du Bénéficiaire, sont perdues et ne sont pas remboursées.

5.5. Enregistrement des Séances. Aucune Séance n'est enregistrée sans l'accord préalable du Bénéficiaire et, s'il est mineur, de son représentant légal. Avec cet accord, l'enregistrement et sa transcription servent uniquement au suivi de l'Accompagnement (par exemple la rédaction d'un compte rendu de Séance) et à la supervision de l'Intervenant. Ils ne sont jamais diffusés et sont supprimés au plus tard douze (12) mois après la fin du Service. Toute autre utilisation, notamment dans un contenu pédagogique, exige un accord écrit distinct et spécifique, que le Bénéficiaire peut retirer à tout moment. Le Client et le Bénéficiaire s'interdisent d'enregistrer une Séance sans l'accord de l'Intervenant.

5.6. Confidentialité. Le contenu des Séances est confidentiel. L'Intervenant ne le communique à personne, y compris aux parents, à l'entraîneur ou au club du Bénéficiaire, sans l'accord de celui-ci. Cette confidentialité ne cède qu'en cas de danger grave pour le Bénéficiaire ou pour autrui, lorsque la loi impose une information ou un signalement, et dans le cadre de la supervision prévue à l'article 4.4.

5.7. Engagements du Client et du Bénéficiaire. Ils s'engagent à respecter les horaires convenus, à fournir des informations sincères, à signaler à l'Intervenant tout élément de santé utile à l'Accompagnement (blessure, suivi médical en cours) et à se comporter avec respect envers l'Intervenant. Un comportement injurieux, menaçant ou harcelant autorise la Société à suspendre les Séances, puis à mettre fin au Service dans les conditions de l'article 11.7.

ARTICLE 6 • BÉNÉFICIAIRE MINEUR

6.1. Commande par le représentant légal. Lorsque le Bénéficiaire est mineur, la Commande est passée par un titulaire de l'autorité parentale, qui accepte les CGV, paie le prix et déclare agir avec l'accord de l'autre titulaire de l'autorité parentale le cas échéant.

6.2. Organisation. Le format des Séances (enfant seul, parent seul ou ensemble) est convenu avec le représentant légal. Pendant une Séance en visioconférence, un adulte responsable reste joignable. Pour une Séance ou un Événement en présentiel, le représentant légal organise l'accompagnement et le retour du mineur, qui reste sous sa responsabilité en dehors des temps d'activité prévus dans l'Offre.

6.3. Confidentialité adaptée. Le représentant légal est informé de l'organisation et de l'avancée générale de l'Accompagnement. Le contenu des échanges reste confidentiel : c'est le Bénéficiaire qui décide de ce qu'il souhaite partager avec ses parents et son entraîneur, sous réserve des exceptions de l'article 5.6, en particulier en cas de danger.

6.4. Accords. L'accord à l'enregistrement d'une Séance (article 5.5) est donné par le représentant légal, en tenant compte de l'avis du mineur. Toute utilisation de l'image, du nom ou d'un témoignage d'un Bénéficiaire mineur (article 17) suppose l'accord écrit de ses deux parents, qui y associent l'enfant selon son âge et son degré de maturité (article 372-1 du code civil) ; l'acceptation des CGV par un seul parent ne vaut pas cet accord.

ARTICLE 7 · ESPACE DE FORMATION EN LIGNE

7.1. Ouverture des accès. Les Identifiants sont adressés par e-mail au Bénéficiaire (ou au Client si le Bénéficiaire est mineur) au plus tard soixante-douze (72) heures après la validation du paiement ou, si le Client n'a pas demandé un accès immédiat, à l'expiration du délai de rétractation (article 10). Le Client qui ne les a pas reçus contacte le service client.

7.2. Durée d'accès. L'accès est ouvert pour la durée indiquée dans l'Offre ou, à défaut, pour douze (12) mois à compter de l'envoi des Identifiants, y compris lorsque l'Espace en ligne est inclus dans un autre Service. À l'issue de cette durée, l'accès prend fin automatiquement, sans renouvellement tacite. Il appartient au Bénéficiaire de télécharger avant cette date les documents téléchargeables qu'il souhaite conserver.

7.3. Accès personnel. Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Un accès correspond à un seul Bénéficiaire : il ne peut être ni partagé, ni prêté, ni revendu. En cas d'utilisation frauduleuse, la Société peut suspendre l'accès après en avoir informé le Client.

7.4. Évolution des contenus. La Société peut faire évoluer les contenus (mises à jour, ajouts, remplacements) pour des raisons pédagogiques ou techniques, sans frais pour le Client. Si une modification réduit de manière significative l'accès aux contenus ou leur utilité, le Client en est informé à l'avance et peut mettre fin au contrat dans les conditions prévues par le code de la consommation.

7.5. Fonctionnement. L'Espace en ligne est hébergé par un prestataire technique et s'utilise depuis un navigateur internet à jour, sur ordinateur, tablette ou smartphone. L'accès peut être momentanément interrompu pour maintenance ; la Société s'efforce de limiter la durée de ces interruptions.

7.6. Espaces d'échange. Si l'Espace en ligne comporte un espace d'échange entre membres, chacun s'y exprime avec respect. La Société peut retirer un contenu contraire à la loi ou aux CGV et, en cas de manquements répétés, suspendre l'accès à cet espace.

ARTICLE 8 · COMMANDE

8.1. Commande en ligne. Le Client peut passer Commande sur le Site ou au moyen d'un lien de paiement : il vérifie le récapitulatif (Service, Bénéficiaire, prix, échéancier), renseigne ses coordonnées et celles du Bénéficiaire, accepte les CGV, fait le cas échéant les choix prévus à l'article 10, puis valide son paiement.

8.2. Commande pendant un rendez-vous en visioconférence. La Commande peut aussi être passée pendant un rendez-vous de vente en visioconférence, enregistré après information du Client. L'Intervenant affiche à l'écran le récapitulatif de l'Offre (Service, Bénéficiaire, prix, échéancier), saisit les coordonnées que le Client lui communique, lui présente les CGV et, le cas échéant, la demande prévue à l'article 10.4, puis enregistre son accord exprès. Le Client autorise ensuite le prélèvement SEPA sur la page sécurisée du prestataire de paiement.

8.3. Conclusion du contrat. Le contrat est conclu à la validation du paiement ou de l'autorisation de prélèvement.

8.4. Confirmation. La Société adresse au Client, par e-mail, une confirmation de sa Commande sur un support durable : récapitulatif de l'Offre, prix et échéancier, CGV, formulaire de rétractation et, le cas échéant, confirmation des choix faits en application de l'article 10.

8.5. Exactitude des informations. Le Client garantit l'exactitude des informations qu'il fournit et dispose d'une adresse e-mail en état de fonctionnement.

8.6. Refus de Commande. La Société peut refuser une Commande pour un motif légitime, notamment en cas de litige de paiement en cours avec le Client.

8.7. Preuve. Les données enregistrées par la Société et par ses prestataires de paiement font foi des Commandes, des paiements et des échanges, sauf preuve contraire.

ARTICLE 9 - PRIX ET PAIEMENT

9.1. Prix. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA au taux en vigueur incluse). Le prix applicable est celui de l'Offre au jour de la Commande. Le prix d'un Accompagnement ne change pas pendant toute sa durée, étalement compris.

9.2. Moyens de paiement. Le paiement s'effectue par carte bancaire ou par prélèvement SEPA, par l'intermédiaire de prestataires de paiement sécurisés (par exemple Stripe ou GoCardless). La Société ne conserve pas les données de carte bancaire du Client.

9.3. Prix forfaitaire. Le prix d'un Accompagnement, d'un Programme de groupe ou d'un Événement est un forfait global qui rémunère l'ensemble des Séances ou des activités réservées au Bénéficiaire et le temps que l'Intervenant lui consacre. Sous réserve du droit de rétractation (article 10) et des articles 11.4 et 11.5, il est dû en totalité dès la Commande, quelle que soit la participation effective du Bénéficiaire.

9.4. Paiement en plusieurs fois. Lorsque l'Offre le prévoit, le prix forfaitaire peut être réglé en plusieurs échéances mensuelles. Il s'agit d'une facilité de paiement du prix total, qui reste dû en totalité ; elle ne constitue pas un abonnement résiliable. Lorsque toutes les échéances tombent pendant la période initiale du Service, des frais de paiement échelonné de douze (12) euros TTC par échéance peuvent s'ajouter au prix ; ils figurent dans le récapitulatif de Commande et la Société peut y renoncer. Lorsque des échéances tombent après la fin de cette période, le paiement échelonné est sans frais et la dernière échéance intervient au plus tard trois (3) mois après cette fin, ou dans le délai plus court imposé par la loi. Le premier prélèvement intervient à la date indiquée dans le récapitulatif, au plus tôt deux (2) jours après la Commande ; les suivants ont lieu tous les mois. Le Client maintient un moyen de paiement valide jusqu'à la dernière échéance.

9.5. Abonnement. Chaque mois calendaire d'Abonnement est payable d'avance : le premier à la souscription, les suivants en début de mois.

9.6. Incident de paiement. En cas d'échéance impayée, la Société en informe le Client, qui régularise dans un délai de quinze (15) jours, par exemple en autorisant un nouveau prélèvement. Faute de régularisation dans les quinze (15) jours suivant une mise en demeure écrite, la Société peut suspendre les Séances et l'accès à l'Espace en ligne, et exiger le paiement immédiat du solde du prix. Les sommes impayées portent intérêt au taux légal. Pour un Client professionnel, les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal, auxquelles s'ajoute l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

9.7. Facture. La facture est émise par WISDOM WAY et adressée au Client par voie électronique.

ARTICLE 10 - DROIT DE RÉTRACTATION

10.1. Délai. Le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision, à compter du jour de la conclusion du contrat. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

10.2. Comment se rétracter. Le Client informe la Société de sa décision avant l'expiration du délai, par une déclaration dénuée d'ambiguïté : au moyen de la fonctionnalité « renoncer au contrat ici », accessible gratuitement pendant tout le délai de rétractation à l'adresse readytorock.fr/renoncer ; par e-mail à support@readytorock.fr ; par courrier adressé au siège social ; ou à l'aide du formulaire figurant en annexe, dont l'usage n'est pas obligatoire. La Société en accuse réception sans délai sur un support durable, en rappelant le contenu de la déclaration ainsi que la date et l'heure de son envoi.

10.3. Remboursement. La Société rembourse les sommes versées au plus tard quatorze (14) jours après avoir été informée de la décision de rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la Commande, sauf accord du Client pour un autre moyen, sans frais pour lui et sous réserve de l'article 10.4.

10.4. Séances réalisées pendant le délai. Aucune Séance n'a lieu avant la fin du délai de rétractation, sauf demande expresse du Client (case à cocher facultative, distincte de l'acceptation des CGV, accord exprès donné pendant le rendez-vous enregistré prévu à l'article 8.2, ou demande écrite). Dans ce cas, s'il se rétracte ensuite, il paie seulement les Séances réalisées jusqu'à la communication de sa décision : le prix total convenu, diminué le cas échéant de la valeur de l'Espace en ligne restant due en application de l'article 10.5, divisé par le nombre de Séances prévues, multiplié par le nombre de Séances réalisées. Le surplus lui est remboursé. Pour un Programme de groupe ou un Événement, ce montant correspond à la part du Service déjà fournie, et le Client qui veut participer à un Événement organisé pendant le délai de rétractation fait cette même demande expresse. Si le Service a été entièrement exécuté avant la fin du délai, à la demande expresse du Client qui a reconnu perdre alors son droit de rétractation, la rétractation n'est plus possible.

10.5. Espace en ligne. L'accès à l'Espace en ligne est ouvert immédiatement si le Client le demande expressément et reconnaît perdre ainsi son droit de rétractation pour ce contenu numérique ; la Société lui confirme ce choix sur un support durable. À défaut, l'accès est ouvert à l'expiration du délai de rétractation. Lorsque l'Espace en ligne est inclus dans un Accompagnement ou un Abonnement dont le Client se rétracte après avoir renoncé à son droit de rétractation pour ce contenu, l'Espace en ligne reste dû et son accès reste ouvert jusqu'au terme prévu à l'article 7.2. Sa valeur est alors son prix de vente seul indiqué sur le Site ou, lorsqu'il n'est pas vendu seul, cinq cent cinquante (550) euros TTC, sans pouvoir dépasser le prix total convenu.

10.6. Clients professionnels. Le droit de rétractation ne bénéficie pas au Client qui commande pour les besoins de son activité professionnelle, sauf dans les cas prévus par la loi.

10.7. Exceptions. ATTENTION, CE DROIT DE RÉTRACTATION NE POURRA PAS ÊTRE EXERCÉ SOUS CERTAINES CONDITIONS EN CAS DE :

- Fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;
- Fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
- Fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- Fourniture de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée (conférence, événement en direct...);
- Lorsque le Client est un professionnel.

ARTICLE 11 - SERVICE COMMANDÉ : NI ARRÊT, NI REMBOURSEMENT

11.1. Le principe. En dehors du droit de rétractation (article 10) et de la garantie « satisfait ou remboursé » lorsque l'Offre en comporte une (article 11.5), la Commande d'un Accompagnement, d'un Programme de groupe ou d'un Événement est ferme. Le Client qui décide de ne pas commencer, d'interrompre ou de ne pas terminer le Service reste redevable de la totalité du prix forfaitaire, y compris des échéances restant à payer, et aucune somme n'est remboursée.

11.2. Pourquoi. La plupart des événements qu'un sportif traverse sont justement des moments où il est pertinent de poursuivre la préparation mentale : blessure, maladie, opération, rééducation, contre-performance, non-sélection, changement de club, d'entraîneur ou de discipline, arrêt temporaire de la pratique, examens, déménagement, baisse de motivation, difficultés personnelles. Les Séances pouvant se tenir en visioconférence, une blessure ou un éloignement n'empêchent pas de les suivre. Enfin, la Société réserve au Bénéficiaire le temps de son Intervenant sur toute la durée de l'Accompagnement.

11.3. Les aménagements possibles. En contrepartie, le Client peut demander :

- l'étalement des Séances restantes jusqu'à douze (12) mois supplémentaires et la mise en pause de l'Accompagnement pendant cette durée (article 5.4) ;
- le passage des Séances en visioconférence ;
- l'adaptation du contenu des Séances à sa nouvelle situation, par exemple une blessure ou un retour de blessure ;
- pour un Programme de groupe, le report de sa participation à une session suivante du même Programme organisée dans les douze (12) mois, dans la limite des places disponibles.

11.4. Motif légitime et impérieux. Les Séances non réalisées, ou la partie non réalisée du Service, sont remboursées au prorata lorsque le Client justifie d'un motif légitime et impérieux qui rend impossible la poursuite du Service, même en visioconférence et même après l'étalement ou le report prévus aux articles 5.4 et 11.3, lorsqu'ils sont possibles : décès du Bénéficiaire, contre-indication médicale à toute Séance attestée par un médecin, ou autre événement de même gravité. Une dispense de pratique sportive ne vaut pas contre-indication aux Séances, et une contre-indication temporaire, qui permet de reprendre les Séances pendant l'étalement, ne constitue pas un tel motif. Les événements cités à l'article 11.2 ne constituent pas, à eux seuls, un tel motif, puisqu'ils n'empêchent pas de poursuivre le Service. Les Séances non réalisées sont également remboursées lorsque la Société ne peut pas les assurer (articles 4.3 et 14.5). Ces exceptions ne privent pas le Client des droits que la loi lui reconnaît en cas de manquement de la Société à ses obligations.

11.5. Garantie « satisfait ou remboursé ». Certaines Offres comportent une garantie « satisfait ou remboursé ». Elle ne s'applique que si l'Offre et le récapitulatif de Commande la mentionnent expressément, pour la durée et aux conditions qu'ils précisent (par exemple, avoir suivi les Séances prévues ou réalisé les exercices demandés). Le Client qui n'est pas satisfait adresse sa demande à support@readytorock.fr avant la fin de cette durée : il est remboursé dans les vingt et un (21) jours suivant sa demande, et le Service comme les accès prennent fin. Cette garantie commerciale s'ajoute au droit de rétractation et aux garanties légales, sans les remplacer.

11.6. Réciprocité. Le Client qui renonce à un Service perd le prix de ce qu'il ne suit pas (article 11.1). De la même façon, si la Société renonce à fournir un Service sans motif légitime, elle rembourse la partie non réalisée et verse au Client une indemnité du même montant. Constituent des motifs légitimes la force majeure, un manquement grave du Client ou du Bénéficiaire, l'absence de remplaçant prévue à l'article 4.3 et l'annulation d'un Événement prévue à l'article 3.7 : leurs conséquences sont fixées par les articles 14.5, 11.7, 4.3 et 3.7.

11.7. Manquement grave. En cas de défaut de paiement persistant (article 9.6) ou de comportement contraire à l'article 5.7, la Société peut mettre fin au Service après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, ou sans délai en cas de menace ou de harcèlement ; le prix forfaitaire reste alors dû, conformément à l'article 11.1. Réciproquement, le Client peut mettre fin au Service en cas de manquement grave de la Société à ses obligations, après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours ; les Séances non réalisées lui sont alors remboursées.

11.8. Abonnement et Espace en ligne. L'Abonnement se résilie dans les conditions de l'article 12. Une fois l'accès à l'Espace en ligne ouvert, son prix, ou sa valeur lorsqu'il est inclus dans un Service, n'est pas remboursable, sous réserve de la garantie légale de conformité et, le cas échéant, de la garantie « satisfait ou remboursé ».

ARTICLE 12 · ABONNEMENT : DURÉE ET RÉSILIATION

12.1. Durée. L'Abonnement est conclu pour une durée indéterminée et fonctionne par mois calendaire.

12.2. Séances du mois. Les Séances d'un mois sont à réaliser dans ce mois. Une Séance reportée par le Bénéficiaire dans les conditions de l'article 5.3 peut être réalisée le mois suivant, sans nouveau report possible. Une Séance non réalisée du fait de l'Intervenant est reprogrammée pendant la durée de l'Abonnement, ou remboursée s'il prend fin avant.

12.3. Résiliation par le Client. Le Client peut résilier l'Abonnement à tout moment et sans frais, par e-mail à support@readytorock.fr ou au moyen de la fonctionnalité « résilier votre contrat », accessible gratuitement et sans compte à l'adresse readytorock.fr/resilier. La résiliation prend effet à la fin du mois calendaire en cours :

aucun prélèvement n'a lieu ensuite, et le mois en cours, payé d'avance, n'est pas remboursé. La Société confirme la résiliation par e-mail, en précisant la date à laquelle elle prend effet.

12.4. Nouvelle souscription. Après une résiliation, un nouvel Abonnement ne peut être souscrit avant six (6) mois, sauf accord de la Société.

12.5. Résiliation par la Société. La Société peut mettre fin à l'Abonnement moyennant un préavis d'un (1) mois, ou sans préavis en cas de manquement grave du Client ou du Bénéficiaire.

12.6. Évolution du prix. Toute modification du prix de l'Abonnement est annoncée au Client au moins un (1) mois à l'avance ; le Client qui la refuse peut résilier avant son entrée en vigueur.

ARTICLE 13 · GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ DES CONTENUS NUMÉRIQUES

13.1. Champ. L'Espace en ligne et les contenus numériques fournis dans le cadre des Services bénéficient de la garantie légale de conformité prévue par le code de la consommation. Les Séances de préparation mentale, qui ne sont pas des services numériques, n'y sont pas soumises, même lorsqu'elles se tiennent en visioconférence.

13.2. Mise en œuvre. Le professionnel qui répond de la garantie est WISDOM WAY, dont les coordonnées figurent en tête des CGV. Le Client consommateur qui constate un défaut de conformité le signale au service client, en le décrivant. Lorsque l'Offre prévoit une durée d'accès supérieure à douze mois, la garantie s'applique pendant toute cette durée. Ses droits sont résumés dans l'encadré ci-dessous.

Garantie légale de conformité · contenus et services numériques

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de douze mois à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant douze mois.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

ARTICLE 14 · RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

14.1. Responsabilité de la Société. La Société répond de la bonne exécution des Services dans les conditions du droit commun et du code de la consommation. Elle n'est pas responsable des décisions prises par le Bénéficiaire, son entraîneur, son club ou son médecin concernant l'entraînement, la compétition ou la santé du Bénéficiaire, qui restent de leur ressort.

14.2. Garantie. Sauf dans les conditions des garanties légales ou commerciales consenties éventuellement applicables, la Société n'est tenue à aucune obligation de résultat et ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, et ce y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, relative à la continuité, à la performance, au résultat, à la pérennité du Service fourni, qui sont soumis à un aléa.

Le prix du Service ne comprend en aucun cas les frais à engager par le Client dans le cadre de ses activités pour atteindre ses objectifs et tout montant de frais, par exemple de déplacement ou de matériel, est toujours fourni à titre purement indicatif dans le cadre du Service.

Les éventuels objectifs, témoignages de réussite ou exemples présentés par la Société sur le Site et dans le cadre du Service supposent la mise en œuvre concrète et effective de l'ensemble des conseils, techniques et outils éventuellement fournis dans le cadre du Service et ne constituent en aucun cas une promesse de gain ou de résultat. La Société ne peut en aucun cas garantir au Client qu'il obtiendra des résultats similaires et ces références ne sont utilisées qu'à titre d'exemple.

14.3. Responsabilité du Client et du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire ou le Client est seul responsable des interprétations qu'il fait des informations fournies au titre des Services, des conseils qu'il déduit ou qui lui ont été fournis dans le cadre des Services et des adaptations réalisées pour ses activités propres. L'exploitation des informations se fait sous la seule responsabilité du Client et à ses risques et périls, ce que le Client accepte expressément.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants avant de s'engager et a conscience que tout résultat recherché comporte, par nature, des risques et demande des efforts conséquents. Le Client déclare qu'il a parfaitement conscience que les Services proposés n'ont qu'un caractère informatif et n'engagent pas la Société à l'obtention d'un quelconque résultat par le Client sauf garantie commerciale et particulière applicable au Service. Tout Service ne saurait s'assimiler à une prestation médicale, psychologique, juridique ou financière. Il ne permet pas d'obtenir un diplôme reconnu par l'État, et il n'a jamais été proposé à ce titre par la Société. Le Client reste parfaitement libre de ses engagements et de se retirer du Service dans les conditions prévues au contrat. Il agit sous sa seule et unique responsabilité.

Dans les espaces d'échange, le Client assume en tant qu'éditeur la responsabilité de la communication au public des informations et la responsabilité éditoriale de toute sa communication, physique et en ligne et notamment mais non exclusivement de son ou ses sites, blogs, pages et comptes sur les réseaux sociaux. Le Client est le seul responsable de la qualité, de la licéité et de la pertinence des données et contenus qu'il transmet au public.

14.4. Limitation de responsabilité. Quel que soit le type de formule du Service sélectionné par le Client professionnel, la responsabilité de la Société est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client professionnel. En aucun cas, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que la perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation du Client professionnel. De la même manière, la Société ne

pourra être tenue responsable des dommages directs et indirects causés au matériel du Client professionnel, lors de l'accès au Site, et résultant soit de l'utilisation d'un matériel ne répondant pas aux conditions prévues, soit de l'apparition d'un bug ou d'une incompatibilité.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ EST PLAFONNÉE À L'ÉGARD DES PROFESSIONNELS AU MONTANT DU PRIX PAYÉ HORS TAXES PAR LE CLIENT EN CONTREPARTIE DE LA FOURNITURE DU SERVICE DANS LE CADRE DUQUEL S'INSCRIT LE LITIGE. CE MONTANT S'ENTEND COMME LE MAXIMUM QUE POURRAIT ÊTRE AMENÉ À REGLER LA SOCIÉTÉ À TITRE D'INDEMNITÉ (DOMMAGE ET INTÉRÊTS) ET DE PÉNALITÉS, QUELS QUE SOIENT LES CHEFS DE PRÉJUDICES ALLÉGUÉS ET LES FONDEMENTS JURIDIQUES RETENUS À MOINS QUE LA LOI OU LA JURISPRUDENCE NE S'Y OPPOSE.

14.5. Force majeure. Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. L'exécution des Services est alors suspendue et la Société en informe le Client dès que possible. Si l'empêchement est définitif, la partie non réalisée du Service est remboursée. Un événement qui empêche le Bénéficiaire de suivre les Séances ne dispense pas le Client du paiement du prix : il relève des aménagements et des exceptions prévus à l'article 11.

14.6. Internet. La Société n'est pas responsable des difficultés d'accès aux Services dues au réseau internet ou au matériel du Client.

ARTICLE 15 · PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus des Services (vidéos, audios, fiches, exercices, tests, méthodes, supports) et la marque READY TO ROCK sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et appartiennent à la Société ou à ses concédants. La Commande confère au Bénéficiaire un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transmissible, pour ses seuls besoins et pour la durée du Service. Toute reproduction, diffusion, revente ou mise à disposition d'un tiers, totale ou partielle, est interdite sans l'accord écrit de la Société. Les documents remis au Bénéficiaire pendant l'Accompagnement (exercices, comptes rendus) peuvent être conservés par lui pour son usage personnel après la fin du Service.

ARTICLE 16 · DONNÉES PERSONNELLES

16.1. Responsable. WISDOM WAY traite les données personnelles du Client et du Bénéficiaire en qualité de responsable de traitement.

16.2. Données et finalités. La Société traite les données d'identité et de contact, les données de paiement et de facturation, et les informations échangées pendant l'Accompagnement, pour exécuter les Services, gérer la relation client, facturer, assurer la supervision et respecter ses obligations légales. Les informations de santé (blessure, suivi médical) ne sont traitées qu'avec l'accord exprès du Bénéficiaire ou de son représentant légal, et seulement lorsqu'elles sont utiles à l'Accompagnement.

16.3. Destinataires. Les données sont accessibles à l'Intervenant, au responsable pédagogique et aux prestataires techniques de la Société (paiement, hébergement, visioconférence, envoi d'e-mails), tenus à la confidentialité. Elles ne sont jamais vendues.

16.4. Durées. Les données sont conservées pendant la relation contractuelle, puis archivées pendant les durées de prescription légale ; les pièces comptables le sont pendant dix (10) ans.

16.5. Enregistrement des rendez-vous de vente. Les rendez-vous de vente en visioconférence sont enregistrés, après information du Client, pour conserver la preuve de la Commande et des accords donnés. L'enregistrement n'est accessible qu'à la Société, n'est jamais diffusé et est conservé au plus cinq (5) ans, durée de la prescription.

16.6. Droits. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, et peut retirer son consentement à tout moment, en écrivant à support@readytorock.fr. Elle peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Le Client qui ne souhaite pas être démarché par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel (www.bloctel.gouv.fr).

16.7. Politique de confidentialité. Le détail des traitements figure dans la politique de confidentialité commune aux structures READY TO ROCK, accessible à l'adresse readytorock.fr/confidentialite.html.

ARTICLE 17 · RÉFÉRENCES CLIENT ET COMMUNICATION

17.1. Référence-Client. Les Clients pourront être sollicités par la Société afin d'être cités comme bénéficiaires du Service. Avec l'accord du Client, la Société pourra être autorisée à mentionner le nom du Client, l'avis qu'il a donné à la Société sur le Service ainsi qu'une description objective de la nature du Service qui lui a été fourni dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle notamment sur le Site, à des fins publicitaires et promotionnelles, à l'occasion d'entretiens avec des tiers, de communications à son personnel, de documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

17.2. Autorisation d'exploitation. Lorsque le Client adresse des écrits, des vidéos et/ou photographies à la Société pour donner son avis ou témoigner sur le Service fourni par la Société, et le cas échéant émet des commentaires ou publications concernant la Société (par exemple, sur ses réseaux sociaux), auxquels sont rattachés son identifiant et sa photo de profil sur les réseaux sociaux, alors le Client autorise la Société à exploiter ces contenus pour la promotion de ses activités commerciales. Les contenus sont susceptibles d'être protégés par des droits à l'image et/ou des droits d'auteur, et dans ce cas, le Client concède à la Société la possibilité de les adapter (sur la forme) et de les reproduire sur tous supports, notamment en les présentant comme référence commerciale et/ou en tant qu'avis. Par exemple, la Société pourra prendre des captures d'écran des publications sur les réseaux sociaux la concernant ou sur le Service dont a bénéficié le Client, et les reproduire sur le Site en tant qu'avis.

Le Client reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe. Ces droits sont concédés pour la durée de vie du Client concerné, augmentée d'une durée de 70 ans, et pour le monde entier. La Société se réserve la possibilité de soumettre au Client toute autre demande d'autorisation de prise de vue et de cession de droits, pour tous les cas non prévus aux présentes ou à titre ponctuel.

17.3. Évènement. Les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent à l'identique pour les vidéos et photographies prises à l'occasion de tout type d'évènement (public, réservé aux clients, webinaires, stages, etc.) organisés ou co-organisé par la Société. Les captations des événements pourront être enregistrées et publiées par la Société, y compris sur les réseaux sociaux sous forme d'extraits ou encore en tant que replays gratuits ou payants. Si le Client ne souhaite pas apparaître, il lui plaira de se placer en fond de salle, de ne pas participer aux photos groupées, de ne pas faire un signe au photographe / cameraman dans le champ duquel il pourrait être placé. Lorsque l'évènement est à distance, le Client pourra choisir un pseudonyme et ne pas activer sa caméra pour ne pas apparaître dans les captures d'écran. Il appartient aux Clients professionnels d'informer leurs bénéficiaires de la Formation ou du Séminaire des conditions de prises de vue.

17.4. Retrait. Le Client peut demander le retrait de son image si elle fait l'objet d'une publication par la Société en exerçant son droit d'opposition pour toutes raisons tenant à sa situation particulière. Lorsque la publication repose sur le consentement du Client, ce dernier peut retirer son consentement à tout moment.

ARTICLE 18 · MODIFICATION DES CGV

La Société peut modifier les CGV. La version applicable à une Commande est celle que le Client a acceptée lors de cette Commande. Pour l'Abonnement, toute modification est notifiée au Client au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur ; le Client qui la refuse peut résilier sans frais avant cette date.

ARTICLE 19 · DROIT APPLICABLE, MÉDIATION ET LITIGES

19.1. Droit applicable. Les CGV sont soumises au droit français et rédigées en français.

19.2. Réclamation. En cas de difficulté, le Client s'adresse d'abord par écrit au service client pour rechercher une solution amiable.

19.3. Médiation de la consommation. En cas de difficulté dans l'application du présent contrat, le Client consommateur résidant en Europe a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours d'un médiateur de la consommation identifiable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

19.4. Tribunaux. Le Client consommateur peut saisir la juridiction du lieu où il demeurerait lors de la conclusion du contrat ou toute autre juridiction compétente selon la loi ; le recours préalable à la médiation n'est jamais obligatoire.

19.5. Litige entre professionnels. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE UN CLIENT PROFESSIONNEL ET LA SOCIÉTÉ PORTANT SUR LE SERVICE, L'INTERPRÉTATION, L'EXECUTION ET/OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT, IL EST ATTRIBUÉ COMPÉTENCE EXCLUSIVE AUX TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DE LA VILLE DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES PAR VOIE DE RÉFÉRÉ OU REQUÊTE.

ARTICLE 20 - DISPOSITIONS DIVERSES

Si une clause des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses restent en vigueur. Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La Société peut transférer le contrat à une autre société exerçant sous la marque READY TO ROCK qui en reprend l'ensemble des obligations, à condition qu'il n'en résulte aucune diminution des droits du Client ; celui-ci en est informé.

ANNEXE · FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de WISDOM WAY (READY TO ROCK), 12 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon,
support@readytorock.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Service commandé :

Commandé le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

.....

Date :

() Rayez la mention inutile.*